MINISTERE de l'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

MONTPELLIER - I6,rue de la République - Tél.72.58.72

3ème année .... Première édition régionale n° 11
Quatrième édition régionale n° 3

3ème année
INFORMATIONS N° 25 6 Juin I955
Zones I - II - III - IV

MALADIES CRYPTOGAMIQUES DES MELONS

Un certain nombre de maladies sont très graves sur le melon; elles provoquent des nécroses du collet, des flétrissements (Fusarium, Verticillium) des nécroses sur les tiges, les feuilles, les fruits (nuiles). On préviendra ces maladies :

- en évitant le contact direct des eaux d'arrosage avec le collet des plantes;
- par des pulvérisations de produits cupriques
- " " " " " organiques (Captane - Zinèbe - Ziram).

Contre l'oïdium qui est grave, on procèdera tous les 10-15 jours à des soufrages légers et au soufrage du sol autour des plantes pendant les périodes chaudes pour éviter des brûlures.

MALADIES CRYPTOGAMIQUES DES TOMATES

Diverses maladies cryptogamiques sont très nuisibles à la tomate : Mildiou, Verticillium, Fusarium, etc... qui provoquent le dépérissement des plantes, des taches sur fruits, etc... On prévient ces maladies :

- en évitant le contact direct des eaux d'arrosage avec le collet des plantes;
- par des pulvérisations avec des produits cupriques
  ou des produits de synthèse (Zinèbe, Ziram, etc...).

ARAIGNEE ROUGE DES LEGUMES

Les premiers dégâts sur légumes (haricots, aubergines, etc...) ont commencé. On les préviendra par des pulvérisations soignées de Parathion
ou d'acaricides à base de chlorobenzilate
(P.C.B.P.C. B.S.) etc...

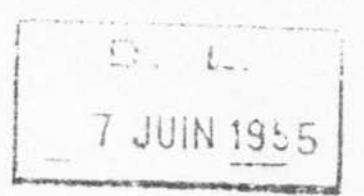
L'emploi du Parathion est interdit dans les 15 jours qui précèdent la récolte.

COURTILIERES

Les courtilières quittent actuellement leurs galeries pour s'accoupler. Réaliser leur destruction à l'aide d'appâts de son de blé mélangé soit avec du lindane (0,2% de M.A.) soit avec du chlordane (0,6% de M.A.). Le mélange légèrement mouillé sera répandu le soir àla volée dans les parcelles à protéger.

Nous rappelons qu'il est interdit d'utiliser le phosphure de zinc pour détruire les courtilières.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P. BERVILLÉ



Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,16 rue de la République,Montpellier.Le Gérant : R.BERTRAND. Autorisation du 23/I/53.